

de faire en tout temps les observations qu'il juge opportunes concernant les droits de coupe, car il s'agit bien d'un impôt provincial. En ce qui concerne l'impôt fédéral je n'ai rien à annoncer.

J'espère seulement que la conférence en question aura lieu bientôt. Je souhaite que la Colombie-Britannique pourra s'y faire représenter officiellement et que les discussions porteront fruit, car c'est un problème que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent régler ensemble. Ce problème a trait à l'imposition de l'industrie forestière considérée du point de vue fédéral et provincial.

COMMENTAIRES DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU TAUX DU CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre a-t-il des observations à faire à propos de l'avertissement qu'a donné le sous-secrétaire au Trésor des États-Unis, et dont il a été rendu compte dans la *Gazette* d'aujourd'hui, sous le titre «Le dollar baisse toujours malgré l'appui du fonds», en ce qui concerne la manipulation du taux du change, pour citer l'article, «selon laquelle un pays peut échapper provisoirement aux exigences de la balance des paiements, en remaniant son taux du change—en quêtant auprès de ses voisins—»?

Des voix: La question!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre peut faire des commentaires s'il le veut, mais je dois signaler que ce que l'honorable député vient de faire, c'est de donner lecture d'un compte rendu de quelque chose qui s'est passé en dehors du pays et de demander au ministre s'il a des commentaires à faire à ce propos. Je n'ai aucun doute qu'on pourrait poser une question à propos d'une affaire de ce genre et, par conséquent, je n'ai pas l'intention de déclarer la question irrégulière. Cependant, je voudrais que les honorables députés comprennent que, lorsqu'il se pose un problème d'intérêt public qu'ils considèrent pressant et relevant des responsabilités administratives d'un ministre, il faut que le problème soit présenté sous forme de question précise en vue de renseignements, et non pas simplement sous forme d'invitation à formuler des commentaires.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, faisant suite à ce que vous venez de dire, un honorable député du côté du gouvernement a posé hier une question invitant le premier ministre à formuler des observations sur une déclaration faite par un sénateur américain.

Si je comprends bien, on a considéré cela tout à fait réglementaire et le premier ministre a fait des commentaires assez détaillés. Il me semble que cela s'assimile à la question qu'on vient juste de poser.

M. l'Orateur: Peut-être suis-je dans l'erreur à ce propos, mais ce que je voudrais faire comprendre c'est qu'à mon avis, s'il fallait permettre qu'on pose des questions à propos de déclarations faites n'importe où dans le monde sur diverses questions sous cette forme: «le ministre aimerait-il faire des commentaires là-dessus», cela ouvrirait la porte à des interpellations illimitées; mais lorsque le sujet relève des responsabilités administratives du ministre—and évidemment dans le cas qui nous occupe le taux du change relève effectivement des responsabilités administratives du ministre—cela devient alors une affaire urgente dont on peut saisir la Chambre ou aborder sous forme de question. Mon intervention vise à faire en sorte que des questions soient posées en tant que telles en vue de renseignements, et non en tant qu'invitations générales à formuler des commentaires sur ce que d'autres personnes disent.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si l'on me permet de considérer la question comme portant sur le taux du change plutôt que comme une observation à la suite de propos que les journaux ont attribués à quelqu'un d'autre, je me ferai un plaisir de dire quelques mots du taux du change et des mesures que le gouvernement prend à ce sujet.

Il n'est pas juste de dire que le taux canadien est un taux cuisiné. Ce terme est péjoratif et très injuste, à mon avis. La politique que le gouvernement a suivie en ce qui a trait au taux du change et à la valeur du dollar canadien à l'étranger est bien connue et, chaque mois, nous avons publié le chiffre net des transactions pour le mois par l'intermédiaire du fonds du change étranger au titre des échanges commerciaux.

Je pourrais ajouter que depuis le 20 juin 1961, date du dernier budget, alors que la politique actuelle a été annoncée, il y a eu peu de fluctuations dans la valeur du dollar canadien; les opérations de notre fonds du change se sont à peu près équilibrées tant du point de vue des achats que des ventes. A la fermeture, le 31 janvier, nos réserves d'or et de dollars américains s'élevaient à 1,922 millions. Ces chiffres seront annoncés en temps et lieu, aujourd'hui. A la fin de mai 1961, dernière fois qu'ont paru ces chiffres avant le budget de juin, nos avoirs s'établissaient à 1,949 millions de dollars. Par conséquent, mise à part la somme de 50 millions que nous avons prêtée sur nos réserves